

Gestion du pouvoir disciplinaire d'une fédération

Michel MARLE

**Vice-président de la Fédération française d'athlétisme (FFA)
Président de la Commission disciplinaire antidopage**

L'ordre des interventions de cette journée se révèle très judicieux, puisque après avoir entendu le point de vue des instances médicales et scientifiques, nous parvenons, en bout de chaîne, aux fédérations, c'est-à-dire à l'action sur le terrain. Celle-ci se heurte à de nombreux obstacles, notamment la difficulté à contrôler et parfois sanctionner les athlètes. Je ciblerai donc autant mon propos sur la répression que sur la prévention, que nous pratiquons au niveau de notre fédération.

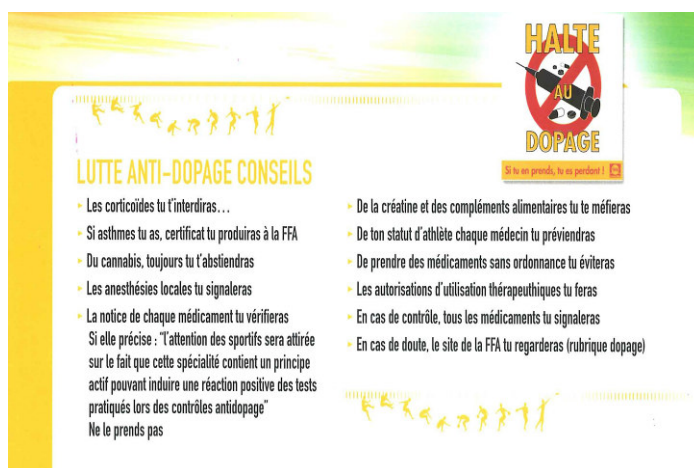
I. Quelques chiffres

En 2007, la FFA représente 180 000 licenciés et 1 800 clubs. Sur les 1 142 contrôles réalisés, 14 constats d'infraction ont été établis. Bien que moins nombreux que l'année précédente, ils concernaient principalement des produits lourds, et ont permis de faire tomber un réseau sévissant dans le demi-fond. Ces constats d'infraction ont conduit à 14 audiences devant l'organe de première instance de la FFA, 4 audiences devant l'organe d'appel de la FFA, un recours en référé (première instance et appel) et deux recours devant les juridictions administratives. A part deux athlètes ayant reconnu les faits et renoncé à tout appel, les autres athlètes se sont présentés accompagnés de leurs avocats, qui se sont efforcés de débusquer des vices de forme. Les sanctions se sont échelonnées de l'avertissement à une suspension de 3 ans. La partie judiciaire a occasionné un coût de 50 000 euros. La fédération s'est portée trois fois partie civile.

Nous avons gagné toutes nos affaires, sauf une, pour laquelle le tribunal administratif a statué sur le fond et non sur la forme, en jugeant trop lourde la sanction prononcée ; ce cas a par ailleurs révélé l'harmonisation des sanctions encore insuffisante entre fédérations. L'exemple d'un athlète français testé positif à l'EPO lors des championnats du monde de 2003 est particulièrement révélateur du marathon judiciaire qui nous attend parfois. Après avoir été débouté à plusieurs reprises par les différentes instances d'appel, l'athlète a traîné la fédération en justice, au pénal, en l'accusant de complot. Il a été débouté, mais cet exemple illustre que la participation à des commissions disciplinaires engage de grandes responsabilités. La fédération reste déterminée dans sa lutte antidopage. Naturellement, elle ne soutient pas les athlètes qui se retournent contre elle ; en revanche, elle soutient ceux qui reconnaissent leurs torts et s'appuie même sur leur exemple dans le cadre de ses actions de prévention, comme dans le cas de Naman Keïta.

II. Les actions de prévention

La FFA a effectué diverses actions de prévention, dont l'envoi à tous les licenciés des « Règles d'Or »,



Les Règles d'Or du licencié

la distribution de 10 000 bracelets Athlenet et la distribution de 10 000 autocollants « Halte au dopage ».



Le bracelet ATHLENET

L'année 2008 a été déclarée année de lutte contre le dopage par la FFA. Deux actions supplémentaires ont été engagées dans cette perspective : l'organisation de huit colloques dans toute la France, avec la participation d'un élu FFA, d'un médecin, d'un entraîneur et d'un athlète contrôlé positif (Naman Keïta), ainsi qu'une campagne de communication basée sur un visuel choc (« Le dopage vous marque à vie. »).



III. Les actions de formation

Nous avons formé 1 000 délégués fédéraux en un an, à travers une formation « en cascade », comprenant une partie théorique et une partie pratique et donnant lieu à la délivrance d'un diplôme.



La partie théorique recouvre les aspects réglementaires et le déroulement des contrôles, afin d'éviter les vices de formes que j'évoquais plus haut. Notre objectif est de former un délégué par club d'ici la fin 2008.

IV. La coopération

L'efficacité du dispositif de lutte contre le dopage repose sur une collaboration permanente avec les différentes instances sportives, judiciaires et policières. Je me félicite notamment de notre étroite collaboration avec l'AFLD.

Le dopage étant dépenalisé en France depuis 1989, la coopération avec les autorités judiciaires s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le trafic de produits dopants.

V. Conclusion

Les fédérations sont exposées à de nombreux aléas et aux pressions des médias. Parfois, la présomption d'innocence des athlètes en devient difficile à préserver. Nous restons toutefois déterminés à poursuivre nos actions de lutte contre le dopage. Par ailleurs, j'attire l'attention sur les procédures complexes et changeantes, notamment en matière d'AUT ; je vous invite à vous mettre de temps en temps à la place des athlètes, qui doivent appliquer l'ensemble de ces règles, et à tenir compte de ces aspects dans vos décisions en amont.

Questions-réponses avec l'amphithéâtre

Eric MAITROT

L'athlétisme est le principal sport olympique. Quel est votre sentiment sur les formes que revêtira la lutte antidopage à l'occasion des Jeux Olympiques de Pékin ?

Michel MARLE

La Fédération internationale d'athlétisme a déjà enclenché un vaste programme de contrôles inopinés. Je pense que le CIO s'engagera dans la même voie et qu'aux Jeux Olympiques, les athlètes seront extrêmement surveillés, du moins pour l'athlétisme.

Patrick MAGALOFF

Dans les moments précédents les jeux, toutes les dispositions auront été prises pour que la Délégation se rendant à Pékin soit « propre » ; il est inutile de préciser qu'il nous revient de prendre toutes les précautions utiles afin que rien ne vienne contredire ces affirmations. Le suivi médical de la Délégation française est déjà assuré au sein des fédérations, et le sera également dans le cadre du Comité olympique français, afin d'établir avec le plus de certitude possible que nos athlètes ne se dopent pas. On ne peut jamais exclure une catastrophe, mais tout est fait pour nous en mettre à l'abri.

Maurice CHAFIOL

Je signale à la fédération qu'elle peut s'appuyer sur les Comités départementaux dans son action contre le dopage.

Michel MARLE

Depuis que nous avons décidé d'organiser cette série de colloques, je suis submergé de demandes de clubs qui souhaitent en organiser à leur tour. Je fais de mon mieux pour répondre au plus grand nombre possible d'invitations.

Docteur François RENAUDIE

Je voudrais insister sur le rôle des Antennes médicales de prévention du dopage dans nos régions. Nous avons beaucoup parlé du sport d'élite depuis ce matin, et je voulais me faire l'avocat du sport de masse. D'autre part, je souhaiterais que les fédérations veillent au respect de la réglementation et prennent soin de faire passer les athlètes sanctionnés par les Antennes avant toute reprise d'activité.

Michel MARLE

Nous sommes sensibles à ces aspects. Nous demandons aux athlètes de se rendre dans les Antennes dès qu'ils reprennent la compétition, qu'ils fassent partie de l'élite ou non.

Patrick CHEVALLIER

En tant que responsable d'un club d'athlétisme, je me réjouis de l'initiative de la fédération. Tu peux compter sur moi pour relayer l'action de prévention en région.

Michel MARLE

Merci, j'en prends bonne note.

Docteur Véronique MEYER

Je rejoins la remarque de François RENAUDIE sur les Antennes médicales et précise qu'une note du Ministère a récemment rappelé cette obligation de consultation après sanction.

Par ailleurs, je souhaitais vous demander si, dans les commissions disciplinaires des fédérations, vous vous sentiez suffisamment armés pour faire face à la judiciarisation croissante.

Michel MARLE

Suite à notre expérience de 2003, nous avons modifié nos commissions disciplinaires : deux avocats y siègent désormais en permanence ; par ailleurs, nous nous sommes entourés d'avocats extérieurs. Nous sommes beaucoup plus solides sur ce plan-là qu'il y a encore quelques années.

Frédéric NORDMANN

L'impact des campagnes de communication que vous lancez fera-t-il l'objet d'une évaluation ?

Michel MARLE

Cette campagne sera lancée courant avril ; nous disposerons d'un retour dans quelques mois. Nous avons d'ores et déjà procédé à un colloque-test à Blois, dont les retombées médiatiques et l'écho suscité auprès des clubs se sont révélés encourageants.